



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1189531-DE
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le : 16/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-21

Objet : Marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune de Vélizy-Villacoublay et pour le Théâtre et Centre d'Art de l'Onde conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES - Avenant n° 1

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-06-10-21

Objet : Marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune de Vélizy-Villacoublay et pour le Théâtre et Centre d'Art de l'Onde conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES - Avenant n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

VU le marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde a été notifié le 10 décembre 2025 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, avec une prise d'effet au 03 janvier 2026,

VU le projet d'avenant, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026.

CONSIDÉRANT que le marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde a été notifié le 10 décembre 2025 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, avec une prise d'effet au 03 janvier 2026,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché composite composé d'une part, d'une partie forfaitaire d'un montant annuel de 945 103,32 € HT pour la Commune et de 103 448,89 € HT pour l'Onde, soit un montant global et forfaitaire annuel total de 1 048 552,22 € HT, et, d'autre part, d'une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT pour la Commune et de 20 000,00 € HT pour l'Onde, soit un montant maximum annuel total de 100 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est conclu pour une durée d'une année reconductible trois (3) fois, chaque reconduction faisant courir une période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique susvisé qui dispose qu'un marché peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles, un avenant est nécessaire pour modifier la répartition des prestations effectuées pour la Commune ou pour l'Onde,

CONSIDÉRANT qu'en effet, à compter du 1^{er} juillet 2026, la gestion du Centre d'Art sera récupérée par la Commune. Dès lors, il convient de retirer le montant lié à cette prestation de la part forfaitaire de l'Onde, pour l'intégrer à la part forfaitaire de la Commune,

Délibération n° DEL-26-06-10-21

Objet : Marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune de Vélizy-Villacoublay et pour le Théâtre et Centre d'Art de l'Onde conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES - Avenant n° 1

CONSIDÉRANT que cette modification entraîne une baisse de 1 688,64 € HT du montant forfaitaire annuel de l'Onde et une augmentation de 1 688,64 € HT du montant forfaitaire annuel de la Commune, résumées dans le tableau ci-dessous :

	Part « Commune »	Part « L'Onde »	Montant total
Montant forfaitaire annuel initial	945 103,32 € HT	103 448,89 € HT	1 048 552,22 € HT
Montant total de l'avenant 1	+1 688,64 € HT	-1 688,64 € HT	0 € HT
Nouveau montant forfaitaire annuel	946 791,96 € HT	101 760,25 € HT	1 048 552,22 € HT

CONSIDÉRANT que la partie unitaire du marché et son montant maximum annuel restent inchangés :

	Part « Commune »	Part « L'Onde »	Montant total
Montant maximum annuel initial	80 000,00 € HT	20 000,00 € HT	100 000,00 € HT
Montant total de l'avenant 1	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Nouveau montant maximum annuel	80 000,00 € HT	20 000,00 € HT	100 000,00 € HT

CONSIDÉRANT que l'avenant prend effet à compter de sa notification,

ENTENDU l'exposé de M. Denis Corman, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2025-31 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde attribué à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, joint à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document afférent.


Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire